

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le CINQ JUIN,
A 20 heures 30,
Le Conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRULE,
Dûment convoqué le 29 mai 2018,
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DRAPEAU, Maire.

Etaient présents : H. FAVIER, P. BRACONNEAU, G. SABOUREAU,
M. DAUNIZEAU TARDIVEL, JF. RENOUX, J. DURAND
R. BALOGE, LM. MERCERON M. BOUTET,
P. LEFEVRE,
F. POUZET, R. GERVAIS-BOUNIOT
JC. ROBIN, M. MODOLO, C. LEONARD,

Absentes excusés : M. REAUTE qui a donné mandat à M. MODOLO
C. DUPONT

Absente : C. PINEAU

Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Secrétaire : M. DAUNIZEAU TARDIVEL

Le quorum est atteint.

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Le procès verbal est adopté à la majorité des conseillers moins deux abstentions.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention pour la construction du monument aux morts
- Suppression d'une subvention
- Modification de crédits
- Demande d'autorisation de la SA d'HLM pour la vente de 4 logements individuels
- Questions diverses



1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DU MONUMENT AUX MORTS (délibération n° 2018-06-01)

Monsieur le maire rappelle que la commune d'Azay-le-Brûlé souhaite se doter d'un nouveau monument aux morts à l'occasion de la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918. En effet, Monsieur le maire rappelle que la commune ne dispose pas actuellement d'un tel monument, puisque le

monument érigé dans l'ancien cimetière est un monument qui a été construit par des fonds privés en l'honneur d'un poilu. Il y a seulement une plaque commémorative située dans la salle des mariages où sont inscrits les Morts pour la France mais il n'y a plus la possibilité d'inscrire d'autres noms.

Ce monument permettra d'ajouter des noms sur la liste des Morts pour la France qui ne figurent pas sur la plaque commémorative et de réunifier les lieux pour les commémorations.

Le projet avance, l'esquisse du monument a été retenue lors d'une commission où deux propositions ont été présentées. Monsieur le Maire fait passer l'esquisse à l'ensemble des conseillers.

Le coût de construction du monument est évalué à 11 474,66 €

✓ Lot maçonnerie	3 226,66 €
✓ Lot Impression graphique	5 750,00 €
✓ Lot électricité	1 598,00 €
✓ Honoraires	900,00 €
Montant total Hors taxes	11 474,66

Madame Léonard interroge pour savoir à quel moment les conseillers ont été consultés.

Monsieur le maire répond que le monument a été budgétisé et qu'un groupe de travail parmi les conseillers a été mis en place pour suivre le projet.

Monsieur le maire indique que le monument sera situé en face de la mairie devant le parking à côté de l'Olivier.

Le monument est sobre, constitué d'une flamme en métal acier d'une plaque commémorative et d'un socle en pierre.

Suite à l'interrogation de Monsieur Lefèvre, Monsieur le maire précise que des noms pourront être ajoutés dans le futur en démontant la plaque.

Des fonds dédiés ont été mobilisés au titre du centenaire toutefois il manque des précisions sur l'enveloppe qui pourrait être allouée pour ce type de projet.

Monsieur le maire propose donc de demander une subvention sans préciser de montant auprès :

- ✓ de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.
- ✓ du souvenir Français

Le souvenir Français avait indiqué qu'il financerait le montant de la TVA, mais un décret du 2 mai 2017 a supprimé la TVA sur les travaux liés aux monuments aux morts.

Madame Léonard suggère que le parking du cimetière nouveau serait plus judicieux comme emplacement avec la possibilité de se garer. Elle ajoute la construction du monument est décidé parce qu'on pense avoir des subventions dans le cadre du centenaire 1914-1918.

Monsieur le maire souhaite effectivement inaugurer le monument pour le centenaire. En outre, il est prévu de réaliser une exposition sur la grande guerre (1914-1918). Monsieur Laurent Charrier directeur de l'école mènera également une action pédagogique envers les élèves en collaboration avec Monsieur Claude Morillon.

Le conseil municipal par un vote majoritaire (13 voix pour / 4 abstentions)
DECIDE :

- la construction d'un nouveau monument aux morts
- de solliciter une demande de subvention auprès de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et auprès du Souvenirs Français.
- Et autorise Monsieur le maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Hélène FAVIER, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.



2. SUPPRESSION D'UNE SUBVENTION (délibération n° 2018-06-02)

Le collège Denfert Rochereau a précisé à la mairie afin de signaler que le séjour itinérant vélo programmé du 22 au 25 mai 2018 est annulé il convient donc de supprimer la subvention de 35 €.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE d'annuler la subvention attribuée au collège Denfert Rochereau pour un montant de 35 €.



3. MODIFICATION DE CREDITS (délibération n° 2018-06-03)

Le conseil municipal par un vote unanime, décide les modifications de crédits suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

- | | | |
|----------------|--------------------|--------|
| - Article 6574 | Subventions | - 35 € |
| - Article 022 | Dépenses imprévues | +35 € |

INVESTISSEMENT

Dépenses

- | | | |
|-----------------|-------------------------------------|-----------|
| - Article 10226 | Taxe d'aménagement à reverser CCHVS | + 2 700 € |
| - Article 2051 | Logiciel Microsoft | + 700 € |
| - Article 21318 | Monument aux morts | + 3 900 € |

Recettes

- | | | |
|-----------------|------------------|-----------|
| - Article 10226 | Taxe aménagement | + 7 300 € |
|-----------------|------------------|-----------|



4. DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SA D'HLM POUR LA VENTE DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS (délibération n° 2018-06-04)

La SA d'HLM Immobilière Atlantique aménagement envisage de proposer à ses locataires la vente de 5 logements individuels de son patrimoine locatif social situés à Azay-le-Brûlé.

Il s'agit des logements 1-3-5-6-8 rue de l'Empoigne.

Cette vente est soumise à l'accord de l'Etat qui examine le dossier au regard de différents critères (état du logement, importance des ventes de l'organisme...).

L'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation prévoit une procédure de consultation de la commune d'implantation de ce logement à vendre ainsi que des collectivités qui ont garanti les emprunts.

Monsieur le maire ajoute qu'il manque de logements locatifs sur le territoire de la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Ceci est dommageable pour le développement du territoire notamment en termes d'effectifs pour les écoles et salariés pour les entreprises locales.

La direction départementale des territoires sollicite donc l'avis de la commune.

Le conseil municipal par un vote unanime :

- Donne un avis favorable pour la vente des 5 logements individuels, situé 1-3-5-6-8 rue de l'Empoigne.
- Et autorise Monsieur le maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Hélène FAVIER, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.



5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. GROUPE DE TRAVAIL TABLEAUX NUMERIQUES

Le directeur de l'école élémentaire a sollicité la commune pour la mise en place de nouveaux tableaux numériques.

Monsieur le maire souhaite former un groupe de travail pour gérer ce dossier et fait appel aux volontaires.

Groupe de travail : Hélène Favier / Moïse Modolo / Pascal Lefèvre / Jean-François Renoux / Gilles Saboureau / Roselyne Baloge / Manuëla Réauté



5.2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de déclarations d'intention d'aliéner :

- Un terrain par la CB INVEST sise rue de l'Hommeraie, cadastré section D 415 d'une superficie de 143 m², situé en zone Ui du PLU,
- Deux terrains bâtis par Monsieur BODIN Christopher sis rue de l'Hommeraie, cadastrés section D 414 et D 415 d'une superficie de 2 154 m², situés en zone Ui du PLU,
- Un terrain par Madame NAUD Yvette veuve DELAUMONE sis La Pièce du Chêne cadastré section C 312 d'une superficie de 10 016 m², situé en zone Ui du PLU,
- Un terrain par Monsieur SALMON Bernard et RAUSSIN Nicole sis 12 rue de la Plaine de Nisson, cadastré section ZK 59 d'une superficie de 1 039m², situé en zone UB du PLU,

- Un terrain par Monsieur TOURAINE Emmanuel sis 5 chemin du Frêne la Brousse, cadastré section C 655 d'une superficie de 612 m², situé en zone UB du PLU,



5.3. POINTS DIVERS

Monsieur Lefèvre fait part qu'il a apprécié le dernier Azay Info notamment la présentation du budget qui est plus compréhensible et ludique pour les administrés.

Faisant partie de la commission communication auprès de la communauté de communes Haut val de Sèvre, il indique qu'une fiche des actions menées par les élus est transmise aux mairies du territoire.

Il demande que ces fiches soient retransmises aux conseillers municipaux pour information.

Monsieur le maire est d'accord sur le principe.

Monsieur Lefèvre interroge pour connaître l'état d'avancement du projet de déploiement de la fibre optique.

Monsieur le maire a relancé le conseil départemental qui lui a indiqué que la mise en place ne serait pas opérationnelle avant septembre octobre. En effet il y aura auparavant une phase de test afin de régler l'ensemble des dysfonctionnements.

Le conseil départemental a indiqué que l'inauguration se fera quant tout fonctionnera.

Monsieur Lefèvre ajoute que le conseil départemental doit assumer le fait que la population ne soit pas totalement satisfaite sur le déroulement du projet de déploiement de la fibre optique.

Madame Pouzet interroge sur le projet d'aménagement de la rue du Four Banal.

Monsieur le maire indique que la commission voirie est invitée à se réunir le 18 juin prochain afin d'étudier cet aménagement, l'aménagement à Beausoleil et des travaux de busage d'un fossé à Montapeine.

Madame DAUNIZEAU TARDIVEL présentera lors du prochain conseil municipal le projet d'amendement du relais d'assistantes maternelles intercommunal sur un changement de date au niveau de l'appel à participations financières des communes.

Celles-ci interviendraient en juillet. Elle a demandé également que les communes aient connaissance du coût des participations en mars pour permettre leur inscription au budget.

Enfin le contrat de partenariat avec la caisse d'allocation familiale doit être renouvelé.

Monsieur Renoux informe les conseillers du concert de GOSPEL programmé le samedi 23 juin 2018 à 20H 30 à l'église Saint Barthélémy.

Monsieur Bouniot Gervais explique que les élus de la commune de Cherveux ont fait le tour des habitations afin de contrôler les travaux effectués ce qui a

permis de revoir les bases des taxes d'habitation. La commune aurait eu « 30 000 € » de recettes supplémentaires.

Il demande s'il serait possible d'engager la même démarche sur Azay-le-Brûlé.

Monsieur le maire répond qu'il ne connaît pas précisément le mode de fonctionnement en matière de suivi d'urbanisme de la commune de Cherveux.

Pour autant il précise, qu'il y a une commission du cadastre qui a été nommée en début de mandat, représentée par des élus et des habitants issus de villages différents et représentatifs de la commune. Cette commission est à Azay-le-Brûlé très assidue et précise. Elle se réunit une fois par an et étudie les changements intervenus. De plus Monsieur le maire précise que les outils actuels (vues aériennes) permettent également aux services du cadastre un contrôle des extensions où piscines qui n'auraient pas été déclarées. Monsieur le maire ne nie pas que des « oublis » peuvent échapper à la vigilance, pour cela, Il invite également les conseillers à lui faire part de travaux réalisés sans déclaration si ceux-ci en ont connaissance. Ceci dans le but de faire rétablir la réalité des situations et ainsi ne pas pénaliser les autres contribuables.

Enfin, Monsieur le maire ajoute qu'il lui arrive de demander aux personnes qui ont réalisé des travaux sans déclaration et qui lui ont été portés à connaissance de régulariser la situation en déposant une déclaration de travaux. En cas de refus il saisit les services du cadastre. Sans nier, Monsieur le maire pense que les manques sont probablement négligeables sur la réalité, Monsieur Robin le confirme.



Monsieur le maire souhaite réagir sur l'article droit de parole de l'opposition du dernier bulletin municipal ;

Il s'adresse donc à ses derniers :

Depuis le temps que vous proférez des allégations en tout genre, à partir d'un certain moment trop c'est trop et il s'agit de rétablir les choses.

Le monde associatif est fédérateur dites vous, c'est tout relatif lorsqu'on lit votre « missile ».

Je cite : « Néanmoins certaines n'y ont que leur adresse sociale et n'ont pas la possibilité d'y organiser des manifestations. »

Lesquelles ? Inutile de nous le dire, on devine parfaitement !

Celles ou celle sans « s » que vous ciblez...

Existe depuis les années 1980, bien avant même que certains d'entre vous ne viennent habiter sur la commune. Si elle n'a pas la possibilité d'y organiser des manifestations, cela est surtout dommage pour elle. Je vous rappelle néanmoins, car cela semble vous échapper, qu'elle participe au renom de la commune et a permis, permet et permettra à des Azéens de pratiquer ce sport que vous semblez mépriser.

La fédération de ce sport à part entière est membre du comité olympique national et de la fédération aéronautique internationale. Des actions, l'association en a fait de nombreuses sur la commune y compris dans les

écoles. Cela vous a échappé dommage ! Mais je crois que beaucoup de choses vous échappent. Elle fera probablement d'autres actions dans l'avenir. J'imagine que cela vous échappera de nouveau.

Que ce soit le club d'aéromodélisme « Vol libre » de l'année 2017 et possède des champions nationaux, européens et mondiaux semble vous révolter et vous faire honte. Mais soyons rassurés, ce n'est pas le cas pour tout le monde et beaucoup de communes seraient honorées d'une telle réussite et même pour beaucoup moins.

En vérité je crois bien que c'est moi qui vous dérange, mais alors il faut être franc et le dire franchement, que vous mettiez de la politique dans le sport vous regarde mais ce n'est ni le but ni l'éthique des sports.

Je cite : « *Certaines ont été mises à l'honneur lors de la cérémonie des vœux communaux...* »

Oui, entre autres le foot, l'aéromodélisme, l'association Margot Step by Step, l'association une vie comme les autres pour Théo, et 3 cavalières d'Azay-le-Brûlé.

A noter que certains d'entre eux pratiquent des activités ou des sports mais pas non plus sur la commune. Pourtant contrairement à vous, non seulement je ne les désigne pas à la vindicte populaire. Mais, je fais et je ferai tout pour les encourager à s'épanouir dans leurs activités. Tout comme les jeunes de la commune que nous aidons dans les clubs hors commune pour des activités auxquelles ils n'ont pas la possibilité de pouvoir accéder sur notre commune.

Je cite : « *D'autres n'ont même pas été citées ...* »

La remarque m'a également été faite le soir même et j'y ai déjà répondu. Je tiens absolument à préciser que toutes les associations sans aucune exception ont été conviées, premièrement à une réunion préparatoire et même resolicitées pour celles qui n'avaient pu être présentes ou n'avaient pas donné de réponse. Certaines bien que présentes le soir même de la soirée des vœux n'ont pas souhaité s'exprimer.

C'est dommage pour elles ! Et surtout dommage pour nous !

Mais si cela a manqué c'est à celles-ci qu'il faut s'adresser et demander des explications. Elles avaient tout loisir de s'exprimer. Je n'ai ni l'habitude ni la capacité de contraindre par force les gens à parler.

Je cite : « *Aucune règle d'attribution claire n'existe ... que leur montant soit fixé au bon vouloir de l'équipe majoritaire* »

C'est faux je vous invite à relire un précédent compte rendu du conseil municipal où je vous explique le mode de fonctionnement.

Néanmoins pour les associations communales, je tiens à vous rappeler qu'il existe un comité de gestion du foyer qui étudie les subventions. Celui-ci est composé des membres de la vie associative du Président du foyer rural, des élus, du conseil municipal, dont un membre de votre groupe d'opposition, Monsieur Moïse Modolo.

Si je cite notamment Monsieur Moïse Modolo c'est à dessein pour que chacun comprenne certaines pratiques.

Pour les subventions que vous mettez en cause, la date de la réunion a été changée à la demande même de Monsieur Moïse Modolo. Pour permettre à Monsieur Modolo d'être présent, Monsieur Saboureau en concertation avec ce dernier a choisi une seconde date. A ma connaissance Monsieur Modolo

s'est excusé au dernier moment et ne s'est pas préoccupé des avis émis par la commission. J'ai donc trouvé Monsieur Modolo votre critique à posteriori et vos attaques spécialement ciblées, irrecevables, inacceptables, voir spécieuses.

Monsieur Saboureau adjoint confirme les faits.

Monsieur Modolo dit qu'il s'agit d'un tribunal, monsieur le maire dit que s'il s'agissait d'un tribunal les accusateurs sont bien la liste d'opposition.

Monsieur le maire lui précise ; cela semble vous gêner mais ce n'est pas la première fois que vous agissez ainsi.

Vous avez pratiqué de la même façon à la communauté de communes du Haut Val de Sèvre pour le vote des taux. Vous n'avez pas pris le risque de voter l'augmentation des impôts intercommunaux, vous étiez absent, non excusé, et non représenté à cette séance. Je vous avais prévenu que je serai attentif.

Monsieur Modolo proteste et quitte la séance

Monsieur le maire dit comprendre la gêne de Monsieur Modolo et laisse chacun interpréter la politique de la chaise vide.

Je cite de nouveau : « *Les subventions sont elles équitables ?* »

Pour ne pas être équitables, il faudrait que certaines soient accordées au détriment d'autres.

Citez-moi des exemples s'il vous plait !

Je cite : « *Quant à l'entretien du terrain de football et du foyer...* »

Vous avez au moins la décence d'avouer qu'ils sont réalisés régulièrement. Je tiens à préciser qu'aucun reproche n'a été fait par le conseil municipal, néanmoins il s'agit de dépenses très conséquentes sans aucune commune mesure avec une subvention ponctuelle de 1 000 €. Cela ne représente pas moins un effort communal récurrent réalisé en continue avec des frais d'investissement et même de fonctionnement : fluides entretien significatifs.

La commune le fait de bon cœur et sans arrière pensée mais c'est de fait un effort particulier que la collectivité fait à destination des associations.

Merci enfin de glorifier toutes les associations après avoir fustigées certaines. Cela apparait comme croquignolesque. Quant au bénévolat, vous n'avez pas de leçons à donner. Beaucoup d'entre nous autour de cette table ont donné et donnent encore au quotidien. La comparaison pourrait ne pas être à votre avantage.

Tout cela pour dire qu'il y a des questions à se poser sur le fait de vous octroyer le privilège d'un espace d'expression non obligatoire, il y a matière à méditer car la critique systématique sans propositions tangibles n'apporte rien à notre commune si ce n'est qu'elle révèle un but de déstabilisation et de mauvais esprit.

Tout au moins je tenais ce soir à y réserver un droit de réponse et j'aurai l'occasion d'y revenir si je le juge nécessaire.

Nous pouvons mesurer par ailleurs ce que vous nommez fédérateur au regard de la zizanie que vous entretenez. Pour les cibles, on les connaît parfaitement.

Nous sommes certes parfaitement habitués, puisque vous pratiquez ainsi depuis le début ce mode de fonctionnement qui n'est ni culturelle ni sportif et tout cela n'a rien à voir avec la vie associative le sport et la culture

En l'absence de nouvelle demande de prise de parole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibérations n° 2018-06-01-2018-06-04